

DEC192500DR

Décision portant délégation de signature à Mme Géraldine Loot, M. Jérôme Chave et Mme Véronique Cassin, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5174 intitulée Evolution et Diversité Biologique (EDB).

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UME5174, intitulée Evolution et Diversité Biologique, dont le directeur est M. Jean-Louis Hemptinne ;

**DECIDE :****Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Géraldine Loot, PR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Géraldine Loot, délégation est donnée à M. Jérôme Chave, DR1, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Géraldine Loot et de M. Jérôme Chave, délégation est donnée à Mme Véronique Cassin gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

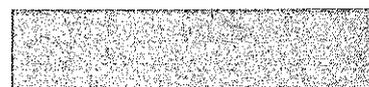
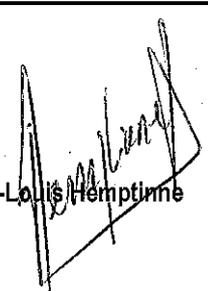
**Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le

Le directeur d'unité

Jean-Louis Hemptinne



**DEC192499DR14**

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis Hemptinne, directeur de l'unité UMR5174 intitulée Evolution et Diversité Biologique (EDB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LE DELEGUE REGIONAL,**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982, modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

~~Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;~~

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5174, intitulée Evolution et Diversité Biologique, dont le directeur est M. Jean-Louis Hemptinne ;

**DECIDE :****Article 1er**

~~Délégation est donnée à M. Jean-Louis Hemptinne, directeur de l'unité UMR5174, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :~~

les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**CNRS****Délégation Occitanie Ouest**

16 avenue Edouard Belin – BP 24367

31055 Toulouse Cedex 4

T. 05 61 33 60 00

[www.cnrs.fr/occitanie-ouest](http://www.cnrs.fr/occitanie-ouest)

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis Hemptinne, délégation de signature est donnée à Mme Géraldine LOOT, PR, M. Jérôme CHAVE, DR1 et Mme Véronique CASSIN, gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 3

La décision n° DEC183149DR14 du 11 décembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 19 septembre 2019

Le délégué régional  
Christophe Giraud

